

Option pour le paiement du dividende 2020 en actions Calendrier et modalités

L'Assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue ce jour a approuvé le dividende au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 0,90 euro brut par action, et a décidé de proposer aux actionnaires une option pour le paiement de la totalité du dividende en actions. Les actionnaires de Sogclair pourront ainsi recevoir, selon leur choix, soit 100% du dividende en numéraire, soit 100% du dividende en actions ordinaires nouvelles Sogclair.

Calendrier du paiement du dividende :

- **19 mai 2021** : Date de détachement (« Ex-date ») du dividende
- **21 mai 2021** : Ouverture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions
- **04 juin 2021** : Clôture de la période d'option pour le paiement du dividende en actions (Les actionnaires n'ayant pas exercé leur option au plus tard le 4 juin 2021 inclus percevront leur dividende intégralement en espèces).
- **8 juin 2021** : Résultats de l'option pour le paiement du dividende en actions
- **10 juin 2021** : Mise en paiement du dividende en espèces, règlement livraison du dividende en actions

Modalités du paiement du dividende

Pour exercer cette option, les actionnaires pourront adresser leur demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende. Les actionnaires qui n'auront pas exercé leur option au plus tard le 4 juin 2021 inclus percevront leur dividende intégralement en espèces.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende est fixé à 16,48 euros. Ce prix correspond à 90% de la moyenne des cours de clôture cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende et arrondi à deux décimales après la virgule au centième supérieur.

Si le montant du dividende net pour lequel l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Le nombre maximum d'actions nouvelles susceptibles d'être émises pour les besoins du paiement du dividende en actions est de 169 188 actions (avant neutralisation de l'autodétention et de l'impôt prélevé en amont) représentant environ 5,46% du capital social et 3,45% des droits de vote exerçables de la société sur la base du capital et des droits de vote au 30 avril 2021.

Les actions ainsi émises porteront jouissance immédiate et seront entièrement assimilées aux actions ordinaires déjà émises composant le capital social de la société.

L'admission des actions Sogclair nouvelles aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN: FR0000065864) interviendra à compter du 10 juin 2021, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Les membres du concert familial Robardey ont d'ores et déjà fait part de leur intention d'opter pour un paiement en actions pour la totalité de leurs droits.

Avertissement

Le présent communiqué constitue le document d'information requis en vertu de l'article 1, paragraphes 4 (h) et 5 (g) du chapitre I du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Il ne constitue pas une offre de titres financiers soumise à l'approbation d'un prospectus. Ce communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement, et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable localement. L'option de recevoir le paiement du dividende au titre de l'exercice 2020 en actions est ainsi ouverte à tous les actionnaires de la Société, à l'exception de ceux des actionnaires résidant de tout pays pour lesquels une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales ; les actionnaires résidant hors de France doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions et conséquences relatives à une telle option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Pour les aspects fiscaux liés au paiement du dividende en actions, les actionnaires sont invités à étudier leur situation particulière avec leur conseil fiscal habituel. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société et les risques afférents au Groupe, merci de se référer notamment au Chapitre "Facteurs de risques" du Document d'Enregistrement Universel 2020 de la Société (disponible sur le site internet www.sogeclair.com).

A propos de SOGECLAIR

Concepteur et producteur de solutions innovantes à forte valeur ajoutée, SOGECLAIR apporte ses compétences en ingénierie et fabrication de haute qualité aux secteurs de pointe : aéronautique, aérospatial, automobile, ferroviaire et défense. Accompagnant ses clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie du produit, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service, les collaborateurs sont répartis dans le monde entier afin d'offrir un support de qualité et de proximité à tous ses clients.

SOGECLAIR est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C – Indice Euronext® Family Business -Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150 / (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

Contacts : Philippe ROBARDEY, PDG de SOGECLAIR / Marc DAROLLES, DGA de SOGECLAIR / www.sogeclair.com - +33(0)5 61 71 70 33